

PROCES-VERBAL

Séance du 30 Novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le trente novembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de NÉRÉ s'est assemblé dans la salle du conseil sous la présidence de Madame Sylvie SABOUREAU, Maire, en session ordinaire d'après convocation faite le vingt et un novembre deux mille vingt et un.

Présents : Sylvie SABOUREAU, Gilles BENOIST, Laurence COIRIER-AIMÉ, Cédric DAIGRE, Jocelyne RICHAUDAUD, Jacques FORESTIER, Christian FOUCAUD, Brigitte MORIN, Jérôme RISSAND, Gino SARRAZIN, Marie-Noëlle SEGUINEAU, Julien BOUCHEREAU

Représentés : Corinne MIRBEAU représentée par Sylvie SABOUREAU

Absents excusés : Loïc MORIN

Secrétaire : Brigitte MORIN a été élue secrétaire.

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection du Secrétaire pris dans le sein du Conseil, Brigitte MORIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction qu'elle accepte.



Mesdames, Messieurs
Les Conseillers Municipaux

CONVOCATION

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous inviter à la réunion ordinaire du Conseil Municipal qui se tiendra à la Salle des fêtes

Le Mardi 30 Novembre à 19h30

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 Octobre 2021
2. Décision modificative du budget
3. Emprunt achat bar tabac
4. Achat panneaux pour limites d'agglomération
5. Modification du temps de travail du poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe
6. Achat matériel technique
7. Délibération relative aux dépenses à imputer au compte 6232
8. Entretien circuit pédestre
9. Questions diverses

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

À Néré, le 21.11.2021
Le Maire, Sylvie SABOUREAU

POUVOIR :

*Je soussigné(e).....
agissant en qualité de.....
empêché(e) d'assister à la séance du conseil municipal qui se tiendra le
donne pouvoir pour me représenter, émettre tout vote et signer tout document à
M. ou Mme.....*

1- APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 19 OCTOBRE 2021 :**Délibération D2021-11-01**

Après lecture, le procès-verbal de la séance du 19 Octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

2- DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET :**Délibération D2021-11-02**

Afin de payer les factures engagées madame le Maire présente au Conseil Municipal une décision modificative comme suit

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article-Opération	Montant	Article-Opération	Montant
2116 : Cimetières	-10 000€	021 : Virement de la section de fonctionnement	13 000€
2128 : Autres Aménagement et agencement	10 000€		
2152-364 : Installations de voirie	4 000€		
2188-364 : Autres immobilisations	1 000€		
2188 : Autres immobilisations	8 000€		
	13 000€		13 000€

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article-Opération	Montant	Article-Opération	Montant
023 : Virement à la section d'investissement	13 000€		
615231 : Voiries	-13 000€		
	0.00		

TOTAL Dépenses	13 000€	TOTAL Recettes	13 000€
-----------------------	----------------	-----------------------	----------------

Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

3- EMPRUNT ACQUISITION BAR TABAC :**Délibération D2021-11-03**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le compromis de vente pour l'acquisition de l'immeuble bar tabac et pour le fonds de commerce sont signés. La signature définitive est prévue le 20 Décembre 2021

Madame le Maire rappelle que pour cette acquisition la commune a besoin d'avoir recours à un emprunt. Elle présente un tableau récapitulatif des différentes propositions reçues. Elle fait un point sur les emprunts en cours.

Madame le Maire propose de partir sur une durée de remboursement de 5 ans.

La proposition du Crédit Mutuel est éliminée puisque la proposition faite est pour une durée de 8 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité

- Décide de contracter un emprunt de **165 000 € (cent soixante-cinq mille Euros)**

auprès de la Caisse régionale Charente-Maritime-Deux-Sèvres, destiné à financer l'acquisition d'un immeuble bar tabac, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant du capital emprunté : **165 000 € (cent soixante-cinq mille Euros)**
 - Durée d'amortissement en mois : **60 mois**
 - Type d'amortissement : **échéances constantes**
 - Taux d'intérêt : **0.41 % Fixe**
 - Périodicité : **Trimestrielle**
 - Déblocage des fonds : **10 % des fonds doivent être débloqués dans les 6 mois de la signature du contrat, et le solde dans les 6 mois suivants.**
 - Frais de dossier : **165,00 €**
 - Autres commissions : **Néant**
- S'engage, pendant toute la durée du prêt, à faire inscrire à son budget les crédits nécessaires au remboursement des échéances en capital et en intérêts.
 - Autorise Madame le Maire à signer le contrat de prêt correspondant
 - Autorise Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à la gestion de contrat d'emprunt.

Monsieur SARRAZIN Gino entre dans la salle du conseil à 19h50 et s'abstient lors du vote.
Monsieur FOUCAUD vote contre.

Pour : 10 Abstention : 1 Contre : 1

4- ACHAT DE PANNEAUX POUR LIMITES D'AGGLOMERATION :

Délibération D2021-11-04

Madame le Maire rappelle la délibération D2021-05-03 du 19 mai 2021 confiant au SDV17 la mission d'étude pour l'implantation des limites d'agglomération.

Suite à cette étude, le SDV17 propose un schéma d'implantation et un devis comprenant l'achat et la pose des panneaux nécessaires. Le montant du devis s'élève à 2 906.76€ HT soit 3 488.14€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Accepte le devis du SDV17 pour un montant de 2 906.76€ HT soit 3 488.14€ TTC
- Autorise le Maire à signer les documents se rapportant à cette affaire
- Dit que les crédits sont prévus au budget

Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0

Monsieur DIAGRE Cédric informe que les panneaux directionnels des lieux-dits sont très abimés et demande s'il est possible de les changer.

Madame le Maire répond que la demande est prise en compte et que le nécessaire sera fait.

5- MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE :

Délibération D2021-11-05

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe permanent à temps non complet (32 heures hebdomadaires) afin de couvrir la charge de travail

hebdomadaire du secrétariat de mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide de porter, à compter du 06/12/2021, de 32 heures à 35 heures le temps de travail hebdomadaire de l'emploi d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe
- Dit que les crédits sont prévus au budget

Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0

6- ACHAT MATERIEL TECHNIQUE :

Délibération D2021-11-06

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'acquérir du petit matériel pour le service technique. Elle présente un devis pour l'achat d'une débroussailleuse et d'une tronçonneuse thermique. Le montant du devis s'élève à 1 286.58 € HT soit 1 543.90€ TTC.

Monsieur BOUCHEREAU Julien entre dans la salle du conseil à 20h30.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à une formation sur la signalisation de chantier des agents technique, il convient d'équiper le service du matériel nécessaire et propose un devis pour des panneaux de signalisation d'un montant de 1 638.41€ HT soit 1 966.06€ TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Accepte le devis pour l'achat d'une débroussailleuse et d'une tronçonneuse d'un montant de 1 286.58 € HT soit 1 543.90€ TTC
- Accepte le devis pour les panneaux de signalisation d'un montant de 1 638.41€ HT soit 1 966.06€ TTC
- Autorise le Maire à signer les documents se rapportant à ces affaires
- Dit que les crédits sont prévus au budget

Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

7- DELIBERATION RELATIVE AUX DEPENSES A IMPUTER AU COMPTE 6232 « FETES ET CEREMONIE » :

Délibération D2021-11-07

Vu l'article D 1617-19 du code général des collectivités territoriales,

Après avoir consulté Monsieur le trésorier principal,

Il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le conseil municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire,

Madame le Maire expose,

Il vous est proposé de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails

servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas des aînés ;

- les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles ;
- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;
- les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, calicots, kakémonos, scène) ;
- les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations ;
- les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élu et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget communal.

Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

8- CONVENTION D'ENTRETIEN DES CIRCUITS DE PROMENADES ET RANDONNEES PEDESTRES :

Délibération D2021-11-08

La randonnée est un atout important pour favoriser la découverte des patrimoines naturels, historiques et bâtis des communes. Les circuits proposés doivent être entretenus régulièrement afin d'assurer la sécurité des visiteurs et leur fréquentation puisque les avis sur la qualité des chemins est désormais un facteur de choix des circuits.

Le Comité Départemental de Randonnée Pédestre de Charente-Maritime assure l'entretien du balisage des circuits de Promenade et de Randonnée pour le compte des communes (balisage jaune). Cette mission, assurée par des bénévoles, ne peut plus être financée par la vente de topoguides vu la part de circuits recherchés sur les outils numériques. Aussi, le Comité Départemental de Randonnée Pédestre de Charente-Maritime propose que chaque collectivité compétente finance cet entretien à hauteur de 10 € par kilomètre et par an.

0.435Km de circuit de randonnée pédestre jalonnent la commune de Néré

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuver le financement de l'entretien du balisage des chemins de la commune de Néré dans les conditions exposées,
- Autoriser le Maire à signer la convention avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre,
- Autoriser le Maire à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

9- QUESTIONS DIVERSES :

Madame le Maire informe d'une DIA reçue depuis le dernier conseil municipal.

COMMUNE DE NÉRÉ

Monsieur BOUCHEREAU informe qu'avec l'arrivée prochaine d'environ 200 salariés sur la commune d'Aulnay, il pourrait être envisagé de commencer la 2^{ème} tranche du lotissement communal. Madame le Maire répond que les études sont en cours.

Madame le Maire rappelle le concert à l'église le 03 décembre

Le prochain conseil municipal se réunira le 15 décembre à 19h30

Le site internet et le bulletin municipal sont en cours de création.

La séance est levée à 21h05

LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE :

N° ordre	N° Délibération	Objet Délibération
1	D2021-11-01	Approbation du procès-verbal de la séance du 19 Octobre 2021
2	D2021-11-02	Décision modificative du budget
3	D2021-11-03	Emprunt acquisition bar tabac
4	D2021-11-04	Achat de panneaux pour limites d'agglomération
5	D2021-11-05	Modification du temps de travail du poste d'adjoint administratif principal 1ere classe
6	D2021-11-06	Achat matériel technique
7	D2021-11-07	Délibération relative aux dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonie »
8	D2021-11-08	Convention d'entretien des circuits de promenades et randonnées pédestres

SUIVENT LES SIGNATURES